

Rail Stil® R70

N° d'enregistrement INIES: 20230333777

Date de réalisation: 03/04/2023

Version: 1.3







Table des matières

Т	able des matières	2
Α	vertissement	3
G	uide de lecture	3
P	récaution d'utilisation de la FDES pour la comparaison des produits	3
•	Informations générales	4
•	Description de l'unité fonctionnelle et du produit	5
	Description de l'unité fonctionnelle :	5
	Description du produit et de son utilisation :	5
	Données techniques et caractéristiques physiques :	5
	Description des principaux composés et/ou matériaux pour 1m linéaire de produit :	5
	Information sur la teneur en carbone biogénique	5
	Description de la durée de vie de référence	6
•	Etapes du cycle de vie	7
	Schéma du cycle de vie	7
	Périmètre du cycle de vie	7
	Etape de production, A1-A3	7
	Etape de construction, A4-A5	8
	Etape d'utilisation (exclusion des économies potentielles), B1-B7	10
	Etape de fin de vie C1-C4	11
	Potentiel de recyclage / réutilisation / récupération, D	12
•	Information pour le calcul de l'analyse de cycle de vie	13
•	Résultats de l'analyse de cycle de vie	14
lr	nterprétation du cycle de vie	21
•	Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieu ol et l'eau pendant l'étape d'utilisation	
	Air intérieur	22
	Sol et eau	22
•	Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments	22
	Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothern dans le bâtiment	
	Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique da bâtiment	
	Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel	22
	Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif da bâtiment	

Avertissement

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de Saint-Gobain Placoplatre (producteur de la FDES) selon la NF EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804/CN.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète de la FDES d'origine ainsi que de son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

La norme EN 15804+A2 du CEN, le complément national NF EN 15804/CN servent de règles de définition des catégories de produits (RCP).

NOTE : La traduction littérale en français de « EPD (*Environmental Product Declaration*) » est « DEP » (Déclaration Environnementale de Produit). Toutefois, en France, on utilise couramment le terme de FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) qui regroupe à la fois la Déclaration Environnementale et des informations Sanitaires pour le produit faisant l'objet de cette FDES. La FDES est donc bien une "DEP" complétée par des informations sanitaires.

Guide de lecture

Exemple de lecture : $-9.0 \text{ E} -03 = -9.0 \text{ x} \cdot 10^{-3} = -0.009$

Les règles d'affichage suivantes s'appliquent :

- Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée.
- Abréviations utilisées :

o N/A: Non Applicable

o UF: Unité Fonctionnelle

Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux : le gramme « g », le kilogramme « kg », le Watt « W », le kilowattheure « kWh », le mégajoule « MJ », le kelvin « K », le millimètre « mm », le mètre « m », le kilomètre « km », le mètre carré « m² », le mètre cube « m³ », la mole « mol », le kilo-Becquerel et les unités de comparaison de toxicité écologique (CTUe) et humaine (CTUh).

Lorsque le module n'est pas évalué, alors la valeur « MND » est affichée.

Précaution d'utilisation de la FDES pour la comparaison des produits

Les FDES de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A2.

La norme NF EN 15804 définit au § 5.3 « Comparabilité des Déclarations Environnementales Produit pour les produits de construction », les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la FDES:

- ➤ En dehors du cadre d'un bâtiment, les DEP ne sont pas des outils permettant de comparer des produits et des services de construction.
- Pour l'évaluation de la contribution des bâtiments au développement durable, une comparaison des aspects et des impacts environnementaux doit être entreprise conjointement aux aspects et impacts socioéconomiques relatifs au bâtiment.
- Pour l'interprétation d'une comparaison, des valeurs de référence sont nécessaires. La présente norme ne fixe pas de valeurs de référence.

Informations générales

Déclaration Environnementale Produit conforme à la norme NF EN ISO 14025 et NF EN 15804+A2.

Editeur de la FDES : Saint-Gobain Placoplatre, Tour Saint-Gobain 12, place de l'Iris, 92400 Courbevoie

Dans les objectifs d'amélioration continue et d'écoconception, Saint-Gobain Placoplatre a formé des praticiens en analyse de cycle de vie et réalisé en interne des déclarations environnementales produits.

dev_durable_gypse_france@saint-gobain.com

Type de Déclaration Environnementale : « du berceau à la tombe et module D », FDES individuelle

<u>Identification Règle de Catégorie de Produit</u>: La norme EN 15804+A2, le complément national NF EN 15804/CN servent de règles de définition des catégories de produits (RCP).

Référence commerciale et fabricant(s) représentés : Rail Stil® R70, fabriqué en Europe pour Saint-Gobain Placoplatre.

Circuit de distribution : BtoB

L'étude et la rédaction de cette déclaration ont été réalisées par Sandrine Jacquet et Valentin Rousseau.

Rapport d'accompagnement de la déclaration réalisé le 17 mars 2023. Les informations relatives à la validité de la FDES sont cohérentes avec les spécifications contenues dans le rapport du projet.

La norme EN 15804+A2 du CEN sert de RCPa).					
Vérification indépendante de la déclaration, conformément à l'EN ISO 14025:2010					
□ Interne 🗷 Externe					
(Selon le cas ^b) Vérification par tierce partie externe :					
Yannick Le Guern, Maxime Pousse, Frédéric Croison et Pierre-Alexis Duvernois (ELYS Conseil).					
Numéro d'enregistrement AFNOR-INIES : 20230333777					
Date de 1ere publication : 05/03/2021					
Date de mise à jour : 03/04/2023					
Date de vérification : 03/04/2023					
Période de validité : 5 ans					
a) Règles de définition des catégories de produits					
b) Facultatif pour la communication entre entreprises, obligatoire pour la communication entre une					

Ces informations sont disponibles à l'adresse suivante :

entreprise et ses clients (voir l'EN ISO 14025:2010, 9.4)

www.inies.fr



Description de l'unité fonctionnelle et du produit

Description de l'unité fonctionnelle :

En considérant les fonctions de ce produit, l'unité fonctionnelle peut être décrite ainsi :

Assurer, sur un mètre linéaire, une fonction d'élément d'ossature destinée à soutenir des cloisons ou doublages en plaque de plâtre, sur la base d'une durée de vie de 50 ans.

Description du produit et de son utilisation :

Cette Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire des produits (FDES) décrit les impacts environnementaux d'un métre linéaire de profilé métallique.

Conditionnement : produit livré sous forme de bottes de profilés cerclés.

Utilisation : ossature métallique pour cloison ou doublage en plaque de plâtre.

La durée de vie d'un produit type profilé en acier est similaire à celle à celle d'un bâtiment, tant que le composant fait partie de celui-ci (souvent fixée à 50 ans).

Données techniques et caractéristiques physiques :

Code de désignation CE : \

Réaction au feu : A1

Classement à l'humidité : \

Description des principaux composés et/ou matériaux pour 1m linéaire de produit :

Paramètres	Valeurs
Masse linéique du produit	0.52 kg/m
Largeur	28 mm
Hauteur	70 mm
Emballage pour le transport et la distribution	5.2 g de chevron bois0.28 g de cerclage en PP0.07 g de cerclage en PE0.88 g d'équerre en acier
Produits complémentaires pour la pose	1.7 vis de 1,25 g 1.7 cheville nylon de 1 g

Substances de la liste candidate selon le règlement REACH : aucune substance appartenant à la liste à plus de 0,1% en masse.

Information sur la teneur en carbone biogénique

Teneur en carbone biogénique	Valeurs
Teneur en carbone biogénique du produit (à la sortie de l'usine)	0 kg C/UF
Teneur en carbone biogénique de l'emballage associé (à la sortie de l'usine)	2.05E-03 kg C/UF

Calculs selon la norme NF EN16449 :2014 et à partir de données de la littérature.

Description de la durée de vie de référence

Durée de vie de référence (DVR)	50 ans
Justification	La DVR choisie pour ce type de produit correspond aux exigences de la norme NF EN 15804/CN:2022-10 (annexe H) dans les conditions d'utilisation de référence. La DVR choisie correspond à la période au bout de laquelle il est supposé une rénovation du bâtiment causée par des besoins indépendants de la durée de vie du produit, (pouvant dépasser 50 ans). Le produit conserve ses performances techniques durant la durée totale de son cycle de vie.
Propriétés déclarées du produit (à la sortie de l'usine)	Réaction au feu A1
Paramètres théoriques d'application	DTU 25.41
Qualité présumée des travaux, lorsque l'installation est conforme aux instructions du fabricant	Conforme à la norme NF EN 14195:2015
Environnement extérieur (pour les applications extérieures)	Non concerné
Environnement intérieur (pour les applications intérieures)	DoP n° PR001
Conditions d'utilisation	Profilé à visser
Maintenance	Non pertinent

Schéma du cycle de vie



Périmètre du cycle de vie

	Description des frontières du système (X = inclus dans l'ACV ; MND = Module Non [Déclaré)							
pro	ape de odu ion		Etape de construction		Etape d'utilisation					Etape de	e fin de v	ie	Bénéfices et charges au-delà des frontières du système		
:	Production	Transport	Installation	Utilisation	Maintenance	Réparation	Remplacement	Réhabilitation	Utilisation d'énergie	Utilisation d'eau	Déconstruction / démolition	Transport	Traitement des déchets	Elimination	Possibilité de réutilisation, récupération, recyclage
A1	-A3	A4	A5	B1	B2	В3	B4	B5	B6	В7	C1	C2	C3	C4	D
	X	Х	Х	X	X	X	X	X	X	X	Χ	Х	X	X	X

Etape de production, A1-A3

Description de l'étape :

L'étape de production des profilés en acier est subdivisée en trois modules: A1, approvisionnement en matières premières; A2, transport et A3, fabrication.

L'agrégation des modules A1, A2 et A3 est une possibilité donnée par la norme EN 15804+A2. Cette règle est appliquée à cette FDES.

A1 Approvisionnement en matières premières

Ce module prend en compte l'approvisionnement et le traitement de toutes les matières premières et les énergies qui se produisent en amont du procédé de fabrication. En particulier, il couvre l'approvisionnement en matières premières pour la fabrication des bobines d'acier galvanisé.

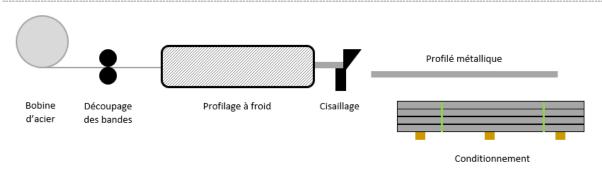
A2 Transport à destination du fabricant

Les matières premières sont transportées jusqu'au site de fabrication. La modélisation comprend, pour chacune des matières premières des transports routiers et maritimes (valeurs moyennes).

A3 Fabrication

La fabrication des profilés en acier galvanisé se fait par profilage à froid. De plus, la production des emballages est prise en compte à cette étape, incluant le prélèvement de CO₂ atmosphérique sous forme de carbone biogénique dans le bois des chevrons.

Diagramme du procédé de fabrication



Etape de construction, A4-A5

Description de l'étape :

L'étape de construction est divisée en deux modules: A4, le transport jusqu'au site de construction et A5, l'installation dans le bâtiment.

Description des scenarios et des informations techniques supplémentaires :

A4 Transport jusqu'au site de construction:

Ce module inclut le transport de la sortie d'usine au chantier.

Le transport est calculé sur un scénario incluant les paramètres suivants:

Paramètre	Valeur
Type de combustible et consommation du véhicule ou type de véhicule utilisé pour le transport, par exemple camion sur longue distance, bateau, etc.	Camion avec une charge utile de 29 t, consommation de diesel de 38 litres pour 100 km
Distance moyenne jusqu'au chantier	558 km
Utilisation de la capacité (incluant les retours à vide)	100% de la capacité en volume 30% de retours à vide
Densité du produit transporté	1 200 m par colis et 46 colis par camion
Coefficient d'utilisation de la capacité volumique	Coefficient = 1

A5 Installation dans le bâtiment:

Ce module comprend les déchets produits lors de l'installation du profilé dans le bâtiment, la production supplémentaire engendrée pour compenser ces pertes et le traitement des déchets de chantier. Les scénarios utilisés pour la quantité de déchets générée lors de la mise en œuvre et le traitement des déchets de chantier sont les suivants.

Paramètre	Valeur
Intrants auxilliaires pour l'installation (spécifiés par matériau)	1.7 vis de 1,25 g 1.7 cheville nylon de 1 g
Utilisation d'eau	Non concerné
Utilisation d'autres ressources	Non concerné
Description quantitative du type d'énergie (mélange régional) et consommation durant le processus d'installation	0,008 kWh (mix électrique national français)
	5% des profilés
Déchets produits sur le site de construction	5.2 g de chevron bois (emballage)
avant le traitement des déchets générés par	0.28 g de cerclage en PP (emballage)
l'installation du produit (spécifiés par type)	0.07 g de cerclage en PE (emballage)
	0.88 g d'équerre en acier (emballage)
	Les déchets de profilés sont recyclés à 99% et enfouis à 1% (d'après l'annexe L.7 , NF EN15804/CN :2022-10).
Matières (spécifiées par type) produites par le traitement des déchets sur le site de construction, par exemple collecte en vue du recyclage, de la récupération d'énergie, de l'élimination (spécifiées par voie)	Le taux de valorisation des chevrons en bois est de 87%¹ (7% valorisation matière, 80% valorisation énergétique). Elles sont incinérées pour le reste. Les déchets d'emballages en acier sont recyclés à 99% et enfouis à 1% (d'après l'annexe L.7, NF EN15804/CN :2022-10). Les déchets d'emballages en PE et PP sont éliminés (55,6% incinérés et 44,4% enfouis)².
Emissions directes dans l'air ambiant, le sol et l'eau	Non concerné

Le traitement du carbone biogénique contenu dans les emballages (chevrons bois) dépend des fractions valorisées ou éliminées :

• Recyclage: Le contenu en carbone biogénique du produit est une propriété inhérente du matériau. C'est-à-dire que 100 % du carbone biogénique contenu dans la fraction recyclée est restitué sous forme de CO₂ (changement climatique biogénique).

¹ ADEME, FCBA. VALORISATION DES PALETTES BOIS EN FIN DE VIE : ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION. Partie 2, figure 34. https://tywaste.fr/wp-content/uploads/2021/04/VALORISATION-DES-PALETTES-BOIS-EN-FIN-DE-VIE-VALOPAL_Rapport-complet2020.pdf

² ADEME Déchets en chiffre édition 2016

- Incinération : Il est supposé une combustion complète du bois. 100 % du contenu en carbone biogénique associé est émis sous forme de CO₂ dans l'air.
- Enfouissement :
 - Le taux de dégradabilité du carbone biogénique est fixé à 15 % pour l'ensemble des emballages bois. La conversion du carbone en CO₂/CH₄ dans l'air suit les hypothèses de l'étude du FCBA³.
 - Les 85% de carbone biogénique non dégradé est supposé converti intégralement en CO₂ émis dans l'air sans limite de temps, conformément au §6.3.5.5 de la norme EN15804+A2 :2019-10.

Etape d'utilisation (exclusion des économies potentielles), B1-B7

Description de l'étape :

L'étape d'utilisation est divisée en sept modules :

- B1: Utilisation ou application du produit installé
- B2: Maintenance
- B3: Réparation
- B4: Remplacement
- B5: Réhabilitation
- B6: Besoins en énergie durant la phase d'exploitation
- B7: Besoins en eau durant la phase d'exploitation.

Description des scénarios et des informations techniques supplémentaires :

Aucune opération technique n'est nécessaire durant la phase d'utilisation jusqu'à la fin de vie. Ainsi, les profilés n'ont pas d'impact durant cette étape.

³ FCBA. Rapport D'etude - Volet 2 - Prise En Compte De La Fin De Vie Des Produits Bois. 2012. https://www.codifab.fr/uploads/media/61b09e54caca2/acv-fdes-construction-bois-volet-2-3-modelisation-acv-et-calculs-dimpacts-20121214.pdf

Etape de fin de vie C1-C4

Description de l'étape :

Cette étape inclut les différents modules de fin de vie suivants : C1, déconstruction, démolition ; C2, transport jusqu'au traitement des déchets ; C3, traitement des déchets en vue de leur réutilisation, récupération et/ou recyclage ; C4, élimination. Description des scénarios et des informations techniques supplémentaires :

C1 Déconstruction, démolition :

La déconstruction et/ou le démontage du profilé est pris en compte en considérant le dévissage des profilés.

Paramètre	Valeur
Processus de collecte spécifié par type	Le tri des déchets de déconstruction des profilés en acier est fait sur chantier ou en centre de tri. Conformément à l'annexe L.7 du complément national à la norme EN15804+A2, 99% de l'acier est orienté vers une filière de valorisation matière et 1% vers une filière d'élimination par enfouissement.
Hypothèses pour l'élaboration de scénarios (par exemple transport)	Pour la déconstruction, une consommation de 0.0017 kWh d'électricité (mix électrique national français) a été prise en compte.

C2 Transport jusqu'au traitement des déchets :

Transport des déchets vers un centre de tri/traitement ou une installation de stockage en vue de leur valorisation ou de leur élimination.

Paramètre	Valeur
Hypothèses pour l'élaboration de scénarios (par exemple transport)	Camion avec une charge utile de 24 t, consommation de diesel de 38 litres pour 100 km ; 250 km vers le centre de tri/traitement et 50 km vers le centre d'enfouissement

C3 Traitement des déchets en vue de leur réutilisation, récupération et/ou recyclage :

Les déchets en acier orientés en filière de valorisation matière (données FEDEREC 2017⁴) sont stockés en attente de leur réutilisation, récupération et/ou recyclage. Des opérations de traitement (tri, broyage et cisaillage) sont prises en compte.

Paramètre	Valeur
Système de récupération spécifié par type	0.522 kg de déchets métalliques (produit et accessoires) sont recyclés
Hypothèses pour l'élaboration de scénarios	Les consommations d'électricité des opérations suivantes ont été prises en compte : - Tri + Broyage : 30 kWh/tonne - Cisaillage : 15 kWh/tonne soit 0.0233 kWh

 $^{^4}$ FEDEREC-ADEME « Evaluation environnementale du recyclage en France selon la méthodologie de l'analyse de cycle de vie », Mai 2017

C4 Le produit est considéré comme étant mis en installation de stockage sans réutilisation, récupération et/ou recyclage. Elimination :

Les déchets non orientés vers une filière de réutilisation, récupération et/ou recyclage sont enfouis en centre de stockage de déchets.

Paramètre	Valeur
Elimination spécifiée par type	L'ensemble des composants non recyclés est enfoui, soit 0.007 g
Emission de dioxyde de carbone biogénique provenant du carbone biogénique résiduel	0 kg CO₂ équivalent

Potentiel de recyclage / réutilisation / récupération, D

Description des scénarios et des informations techniques supplémentaires :

Matières/matériaux valorisés sortants des frontières du système	Processus de recyclage au-delà des frontières du système	Matières /matériaux / énergie économisés	Quantités associées (/UF)		
Acier	Filière acier électrique	Fonte d'acier	0,522 kg (produit et accessoires)		
Aciei	i illere aciel electrique	Tonie d'adiei	0,00087 kg (emballage)		
Chevrons bois	Préparation de débit de bois pour réintégration dans la fabrication de produits bois (types panneaux de particules)	Broyat de bois pour panneaux	0,00039 kg (emballage)		
Chevrons bois	valorisation énergétique en chaudière biomasse	Broyat de bois pour énergie se substituant à du gaz naturel sur le réseau	0,0041 kg (emballage)		
Chevrons bois	incinération avec récupération d'énergie, rendement électrique+thermique 23%	Broyat de bois pour énergie se substituant à du gaz naturel et à la production d'électricité en France sur le réseau	0,00068 kg (emballage)		

• Information pour le calcul de l'analyse de cycle de vie

Champ de l'étude

RCP utilisé	La norme EN 15804+A2, le complément national NF EN 15804/CN servent de règles de définition des catégories de produits (RCP).
Frontières du système	Du berceau à la tombe et module D : étapes = A1-3, A4-5, B1-7, C1-4, D
Règles de coupure	Aucune règle de coupure n'a été appliquée
Allocations	Production de l'acier Une allocation économique est appliquée à la production de la fonte. Le facteur d'allocation de 98.6% suit la règle en vigueur (INIES N68 du 07/06/2022) Fabrication du produit Etant donné qu'il n'y a pas de coproduits, les critères d'allocations ne sont pas utilisés.
Représentativité géographique Temporelle	Europe, année 2021 (période de collecte des données primaires) Modules génériques base GaBi (Version 10.6.1.35), avec un modèle énergétique de 2018 et modules Ecoinvent V3.6 (2019) Le mix électrique résiduel français est considéré d'après les données AIB 2020 ⁵ .
Variabilité des résultats	Conformément à l'annexe O du complément national, la variabilité des paramètres influents n'entraîne pas plus de 35% d'écart autour de la moyenne déclarée. Sur l'ensemble du cycle de vie, la variabilité des indicateurs témoins (annexe O.4.3) est de moins de 4%.

Qualité des principales données utilisées pour la réalisation de la FDES

L'évaluation de la qualité des principales données spécifiques est la suivante :

	71 % des données avec une notation moyenne « très bonne »							
	7 % des données avec une notation moyenne « bonne »							
Données spécifiques	18 % des données avec une notation moyenne « moyenne »							
	4 % des données avec une notation moyenne « faible »							
	0 % des données avec une notation moyenne « très faible »							
	42 % des données avec une notation moyenne « très bonne »							
	43 % des données avec une notation moyenne « bonne »							
	11 % des données avec une notation moyenne « moyenne »							
Données génériques	4 % des données avec une notation moyenne « faible »							
Domices Seneriques	0 % des données avec une notation moyenne « très faible »							
	La validation des principales données génériques est la suivante :							
	100 % des données secondaires sont plausibles							
	100 % des données secondaires sont complètes							

⁵ AIB. European Residual Mixes. V1.0, 31 mai 2021. Disponible sur: https://www.aibnet.org/sites/default/files/assets/facts/residual-mix/2020/AIB_2020_Residual_Mix_Results.pdf

Justification de l'utilisation de données notées faibles ou très faibles :

- Les données concernées sont principalement les inventaires Ecoinvent v3.6 d'indice géographique GLO ou RoW, n'ayant pas de déclinaison géographique plus précise.
- La représentativité temporelle liée à l'utilisation de la base de données Ecoinvent v3.6 (2019) au lieu de la dernière version v3.9.1 (2022) reste bonne. Elle est justifiée par le besoin d'homogénéité dans les modèles ACV et entre les modèles ACV en vue de réaliser des FDES systèmes.

Représentativité de la FDES

Géographique	Cette FDES est représentative des profilés en acier commercialisés par Placoplatre sur le marché français.
Technologique	Cette FDES est représentative des profilés en acier d'ossature des cloisons.
Temporelle	Cette FDES est représentative d'une fabrication en 2021.
Variabilité des résultats	Conformément à l'annexe O du complément national, la variabilité des paramètres sensibles n'entraîne pas plus de 35% d'écart autour de la moyenne déclarée.

Résultats de l'analyse de cycle de vie

Le modèle d'ACV, l'agrégation des données et les impacts environnementaux sont calculés à partir du logiciel GaBi.

Ci-après, les tableaux qui synthétisent les résultats de l'ACV.

Pour rappel, exemple de lecture : -9.0 E -03 = -9.0 x 10^{-3} = -0.009

Les règles d'affichage suivantes s'appliquent :

- Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée.
- Lorsque le module n'est pas déclaré, alors la valeur « MNA » est affichée.

En raison des arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des différents modules. Les valeurs négatives des étapes A5 sont liées à l'application de la méthode proposée à l'annexe M de la norme NF EN 15804/CN.

Exonération de responsabilité quant aux incertitudes des méthodes de calculs des indicateurs d'impacts environnementaux de références et additionnels selon la norme EN15804+A2 :2019 (§5.4.2 ; §7.2.3.3) :

- Exonération de type 1 : Cette catégorie d'impact concerne principalement l'impact éventuel sur la santé humaine des rayonnements ionisants à faible dose du cycle des combustibles nucléaires. Elle ne prend pas en compte les conséquences d'éventuels accidents nucléaires, d'une exposition professionnelle ou de l'élimination de déchets radioactifs dans des installations souterraines. Les rayonnements ionisants potentiels provenant du sol, du radon et de certains matériaux de construction ne sont pas non plus mesurés par cet indicateur.
 - Indicateur(s) concerné(s) : Rayonnements ionisants (santé humaine)
- Exonération de type 2 : Les résultats de ces indicateurs doivent être utilisés avec prudence car les incertitudes de ces résultats sont élevées ou car l'expérience liée à ces indicateurs est limitée.
 - Indicateur(s) concerné(s): Epuisement des ressources abiotiques (minéraux et métaux); Epuisement des ressources abiotiques (fossiles); besoin en eau;
 Ecotoxicité (eaux douces); Toxicité humaine, effets cancérigènes; Toxicité humaine, effets non cancérigènes; Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols.

				I	MPACT:	S ENVIF	RONNEN	IENTAL	JX							
		Etape de production		e de uction			Eta _l	oe d'utilisa	ition				Etape de	fin de vie		arges ières
	Paramètres	A1/A2/A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	Changement climatique - total - kg CO ₂ equiv/UF	1,64	1,64E-02	1,15E-01	0	0	0	0	0	0	0	1,29E-04	7,86E-03	1,91E-03	2,13E-04	-6,32E-01
	Changement climatique – combustibles fossiles - kg CO ₂ equiv/UF	1,64	1,64E-02	1,07E-01	0	0	0	0	0	0	0	1,27E-04	7,86E-03	1,89E-03	2,13E-04	-6,39E-01
	Changement climatique - biogénique - kg CO ₂ equiv/UF	-6,13E-03	5,95E-06	7,68E-03	0	0	0	0	0	0	0	1,38E-06	2,85E-06	1,96E-05	2,64E-07	6,44E-03
	Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des	8,98E-04	7,89E-07	4,83E-05	0	0	0	0	0	0	0	4,04E-08	3,77E-07	5,86E-07	8,49E-09	1,16E-04
	sols - kg CO ₂ equiv/UF	Le potentiel de réchauffement global d'un gaz se réfère à la contribution totale au réchauffement global résultant de l'émission d'une unité de ce gaz par rapport à une unité du gaz de référence, le dioxyde de carbone, dont la valeur 1 lui est attribué.														
(3)	Appauvrissement de la couche d'ozone - <i>kg CFC 11</i> <i>equiv/UF</i>	9,86E-08 La destruction de la	3,75E-09 a couche d'ozon	5,43E-09 e stratosphérique					0 Cette destruct uite les molécu				1,79E-09 tains composés	5,40E-11 chlorés et / ou b	1,61E-11 promés qui se ro	-4,98E-09
25	Acidification des sols et de l'eau – mol H+	9,70E-03	5,61E-05	6,27E-04	0	0	0	0	0	0	0	3,24E-07	2,68E-05	5,60E-06	3,47E-07	-2,45E-03
9	equiv/UF	L'acidification est l	e phénomène de										r l'ammoniac ga a faune et la flor		s composés sor	t notamment
	Eutrophisation aquatique, eaux douces – kg P equiv/UF	9,55E-05	4,04E-08	5,37E-06	0	0	0	0	0	0	0	5,98E-10	1,93E-08	9,17E-09	3,38E-10	-2,88E-05
Aye .	Eutrophisation aquatique marine – kg N equiv/UF	1,68E-03	1,74E-05	1,20E-04	0	0	0	0	0	0	0	9,70E-08	8,31E-06	1,76E-06	3,96E-07	-4,56E-04
	Eutrophisation terrestre – mol N equiv/UF	2,46E-02	1,92E-04	1,49E-03	0	0	0	0	0	0	0	9,48E-07	9,19E-05	1,77E-05	1,42E-06	-4,71E-03
_		7.005.00	F 00F 0F				en nutriments, c					giques néfastes		4.045.00	4.455.07	0.075.00
	Formation d'ozone photochimique – <i>kg</i> <i>NMVOC equiv/UF</i>	7,98E-03 5,23E-05 4,73E-04 0 0 0 0 0 0 0 2,39E-07 2,50E-05 4,61E-06 4,4 Les réactions chimiques sont provoquées par l'énergie de la lumière du soleil. La réaction des oxydes d'azote avec les hydrocarbures, en présence de lumière solaire formant de l'ozone est un exemple d'une réaction photochimique.									4,45E-07	-3,67E-03				
(Par	Epuisement des ressources abiotiques - minéraux et métaux - kg Sb equiv/UF	6,91E-04	1,37E-09	3,48E-05	0	0	0	0	0	0	0	7,88E-11	6,54E-10	2,08E-09	3,24E-10	1,49E-06
	Epuisement des ressources abiotiques – combustibles fossiles - MJ/UF	23,0	2,30E-01	1,52	0 La	0 a consommatic	0 in de ressource	0 s non renouvel	0 lables réduit leu	0 ur disponibilité p	0 oour les généra	1,28E-02 tions futures.	1,10E-01	1,82E-01	1,10E-03	-7,18
			4.445.00	5.005.00									5 475 04			

0

0

0

Le besoin en eau traduit une consommation d'eau, au sens privatif, en fonction des réserves disponibles localement et de leur taux de renouvellement naturel. Cette mesure permet de pondérer le stress hydrique de façon spatio-temporelle dans la consommation d'eau.

0

0

5,15E-05

5,47E-04

9,01E-04 5,74E-05 1,76E-01

7,15E-01

Besoin en eau - m^3 de privation equiv dans le monde /UF

1,14E-03 5,36E-02

INDICATEURS D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ADDITIONNELS D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système Etape de Etape de Etape d'utilisation Etape de fin de vie production construction Déconstruction / démolition Remplacement B6 Utilisation de l'énergie B5 Réhabilitation Maintenance B7 Utilisation de l'eau Elimination A5 Installation Réparation Transport A4 Transport Utilisation A1/A2/A3 Traitement déchets **Paramètres** . C2 C4 B3 B2 B4 C3 \overline{c} Emissions de particules fines -1,41E-07 1,40E-09 8,59E-09 0 0 0 0 0 0 2,77E-12 6,70E-10 6,17E-11 7,27E-12 -4,54E-08 Indice de maladies / UF Rayonnements ionisants (santé humaine) - kBq de U235 equiv / UF 1,22E-01 1,09E-03 8,59E-03 0 0 0 0 0 0 1,14E-03 5,23E-04 1,59E-02 6,17E-06 5,36E-02 Ecotoxicité (eaux douces) - CTUe / UF 86,0 1,44E-01 4,38 0 0 0 0 0 6,59E-03 6,89E-02 9,39E-02 1,21E-03 -25,8 Toxicité humaine, effets cancérigènes - CTUh / 1,20E-08 1,72E-12 3,82E-09 0 0 0 0 0 0 0 7,46E-14 8,22E-13 1,08E-12 1,85E-14 -1,09E-10 UF Toxicité humaine, effets non cancérigènes -5,92E-08 1,65E-10 3,12E-09 0 0 0 0 0 0 0 3,05E-12 7,88E-11 4,37E-11 7,39E-13 1,30E-07 CTUh / UF Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des 6,97 2,87E-02 3,73E-01 0 1,28E-03 1,37E-02 2,06E-02 1,15E-03 -4,13E-01 0 0 0 0 0 0 sols - Sans dimension / UF

UTILISATION DES RESSOURCES															
	Etape de production		e de ruction			Eta	pe d'utilisa	ntion				Etape de	fin de vie		ges s du
Paramètres	A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières - MJ/FU	1,83	9,03E-04	5,71E-02	0	0	0	0	0	0	0	3,18E-03	4,32E-04	4,45E-02	2,88E-05	2,71E-01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières - MJ/FU	8,16E-02	0	-8,09E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) - MJ/FU	1,91	9,03E-04	-2,38E-02	0	0	0	0	0	0	0	3,18E-03	4,32E-04	4,45E-02	2,88E-05	2,71E-01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières - MJ/FU	23,0	2,30E-01	1,52	0	0	0	0	0	0	0	1,28E-02	1,10E-01	1,82E-01	1,10E-03	-7,18
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières - MJ/FU	1,67E-02	0	1,04E-03	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) - MJ/FU	23,0	2,30E-01	1,52	0	0	0	0	0	0	0	1,28E-02	1,10E-01	1,82E-01	1,10E-03	-7,18
Utilisation de matière secondaire - kg/FU	6,82E-02	0	3,41E-03	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-2,78E-02
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables - MJ/FU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables - MJ/FU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Utilisation nette d'eau douce - m³/FU	1,67E-02	2,66E-05	1,27E-03	0	0	0	0	0	0	0	6,11E-06	1,27E-05	8,95E-05	1,34E-06	4,09E-03

	CATEGORIES DE DECHETS															
		Etape de production	Etap constr	e de uction		Etape d'utilisation						Etape de fin de vie				rges es du
	Paramètres	A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	Déchets dangereux éliminés - kg/UF	1,88E-04	6,68E-08	9,42E-06	0	0	0	0	0	0	0	3,17E-13	3,19E-08	3,98E-09	1,26E-09	-8,63E-05
(V)	Déchets non dangereux éliminés - kg/UF	2,63	4,09E-04	1,40E-01	0	0	0	0	0	0	0	4,17E-06	1,96E-04	2,59E-02	6,89E-03	-7,49E-01
₩.	Déchets radioactifs éliminés - kg/UF	6,49E-05	0	1,38E-05	0	0	0	0	0	0	0	4,46E-06	0	6,22E-05	0	-6,86E-07

			F	LUX S	ORTANT	S						
Etape de production	Etape de Construction Etape d'utilisation Etape de Construction											
				4)		J	_	4)		/ ر		S

		Etape de production		e de ruction		Etape d'utilisation Etape de							fin de vie	arges res du		
	Paramètres Composants destinés à la	A1/A2/A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	Composants destinés à la réutilisation - kg/UF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Matériaux destinés au recyclage - kg/UF	4,99E-05	0	2,58E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5,17E-01	0	0
3	Matériaux destinés à la récupération d'énergie - <i>kg/UF</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Energie électrique fournie à l'extérieur - MJ/FU	3,83E-04	0	6,48E-03	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6	Energie vapeur fournie à l'extérieur – <i>MJ/UF</i>	3,22E-03	0	1,37E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Energie gaz et process fournie à l'extérieur – <i>MJ/UF</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

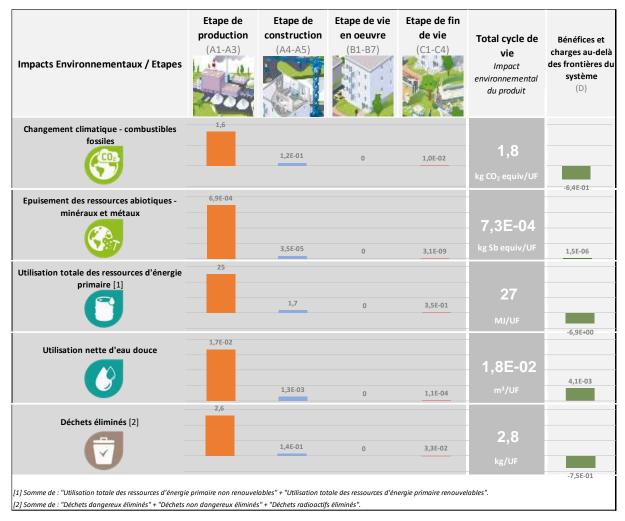
IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX Agrégation des différents modules pour réaliser un « Total d'étape » ou « Total Cycle de vie »

Impacts/Flux unité Impacts environnementaux	Etape de production	Etape de construction	Etape d'utilisa-tion	Etape de fin de vie	Total cycle de vie	Etape des bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	1,64	1,31E-01	0	1 01E 02	1 70	6 225 04
Changement climatique - total - kg CO ₂ equiv/UF	1,04	1,31E-01	0	1,01E-02	1,78	-6,32E-01
Changement climatique – combustibles fossiles - kg CO ₂ equiv/UF	1,64	1,24E-01	0	1,01E-02	1,78	-6,39E-01
Changement climatique - biogénique - kg CO ₂ equiv/UF	-6,13E-03	7,69E-03	0	2,41E-05	1,58E-03	6,44E-03
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols - kg CO ₂ equiv/UF	8,98E-04	4,91E-05	0	1,01E-06	9,48E-04	1,16E-04
Appauvrissement de la couche d'ozone - kg CFC 11 equiv/UF	9,86E-08	9,18E-09	0	1,86E-09	1,10E-07	-4,98E-09
Acidification des sols et de l'eau – mol H+ equiv/UF	9,70E-03	6,83E-04	0	3,31E-05	1,04E-02	-2,45E-03
Eutrophisation aquatique, eaux douces – kg P equiv/UF	9,55E-05	5,41E-06	0	2,94E-08	1,01E-04	-2,88E-05
Eutrophisation aquatique marine – kg N equiv/UF	1,68E-03	1,38E-04	0	1,06E-05	1,83E-03	-4,56E-04
Eutrophisation terrestre – mol N equiv/UF	2,46E-02	1,68E-03	0	1,12E-04	2,64E-02	-4,71E-03
Formation d'ozone photochimique – kg NMVOC equiv/UF	7,98E-03	5,25E-04	0	3,03E-05	8,53E-03	-3,67E-03
Epuisement des ressources abiotiques - minéraux et métaux - kg Sb equiv/UF	6,91E-04	3,48E-05	0	3,14E-09	7,26E-04	1,49E-06
Epuisement des ressources abiotiques – combustibles fossiles - <i>MJ/UF</i>	23,0	1,75	0	3,06E-01	25,0	-7,18
Besoin en eau - m^3 de privation equiv dans le monde /UF	7,15E-01	5,48E-02	0	1,56E-03	7,72E-01	1,76E-01
Indicateurs d'impacts environnementaux additionnels						
Emissions de particules fines - Indice de maladies / UF	1,41E-07	9,99E-09	0	7,41E-10	1,51E-07	-4,54E-08
Rayonnements ionisants (santé humaine) - kBq de U235 equiv / UF	1,22E-01	9,68E-03	0	1,76E-02	1,49E-01	5,36E-02
Ecotoxicité (eaux douces) - CTUe / UF	86,0	4,53	0	1,71E-01	90,7	-25,8
Toxicité humaine, effets cancérigènes - CTUh / UF	1,20E-08	3,83E-09	0	2,00E-12	1,58E-08	-1,09E-10
Toxicité humaine, effets non cancérigènes - CTUh / UF	5,92E-08	3,29E-09	0	1,26E-10	6,26E-08	1,30E-07
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols - Sans dimension / UF	6,97	4,02E-01	0	3,67E-02	7,41	-4,13E-01
Consommation des ressources						
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières - MJ/UF	1,83	5,80E-02	0	4,81E-02	1,94	2,71E-01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières - MJ/UF	8,16E-02	-8,09E-02	0	0	7,10E-04	0
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) - MJ/UF	1,91	-2,29E-02	0	4,81E-02	1,94	2,71E-01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non	23,0	1,75	0	3,06E-01	25,0	-7,18

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX Agrégation des différents modules pour réaliser un « Total d'étape » ou « Total Cycle de vie »

Impacts/Flux unité	Etape de production	Etape de construction	Etape d'utilisa-tion	Etape de fin de vie	Total cycle de vie	Etape des bénéfices et charges au-delà des frontières du système
renouvelables utilisées comme matières premières - MJ/UF						
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières - MJ/UF	1,67E-02	1,04E-03	0	0	1,78E-02	0
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) - MJ/UF	23,0	1,75	0	3,06E-01	25,1	-7,18
Utilisation de matière secondaire - kg/UF	6,82E-02	3,41E-03	0	0	7,16E-02	-2,78E-02
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables - <i>MJ/UF</i>	0	0	0	0	0	0
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables - <i>MJ/UF</i>	0	0	0	0	0	0
Utilisation nette d'eau douce - m³/UF	1,67E-02	1,29E-03	0	1,10E-04	1,81E-02	4,09E-03
Catégories de déchets						
Déchets dangereux éliminés - kg/UF	1,88E-04	9,49E-06	0	3,72E-08	1,98E-04	-8,63E-05
Déchets non dangereux éliminés - kg/UF	2,63	1,41E-01	0	3,30E-02	2,81	-7,49E-01
Déchets radioactifs éliminés - kg/UF	6,49E-05	1,38E-05	0	6,67E-05	1,45E-04	-6,86E-07
Flux sortants						
Composants destinés à la réutilisation - kg/UF	0	0	0	0	0	0
Matériaux destinés au recyclage - kg/UF	4,99E-05	2,58E-02	0	5,17E-01	5,43E-01	0
Matériaux destinés à la récupération d'énergie - kg/UF	0	0	0	0	0	0
Energie Electrique fournie à l'extérieur - MJ/UF	3,83E-04	6,48E-03	0	0	6,87E-03	0
Energie Vapeur fournie à l'extérieur - MJ/UF	3,22E-03	1,37E-02	0	0	1,69E-02	0
Energie gaz et process fournie à l'extérieur - MJ/UF	0	0	0	0	0	0

Interprétation du cycle de vie



Les impacts associés au changement climatique sont principalement liés à l'étape de production A1-A3. En effet, cette étape est la première source d'émission de gaz à effet de serre dus à l'extraction des matières premières pour la production d'acier (minerais de fer, autres minéraux et métaux, charbon) et les emballages, ainsi que le transport d'approvisionnement. La deuxième contribution la plus importante est issue du transport du produit jusqu'au chantier (A4).

L'épuisement des ressources fossiles, la consommation totale d'énergie primaire et la consommation d'eau suivent la même tendance.

Du fait d'un fort taux de recyclage du produit en fin de vie, les déchets sont majoritairement générés par l'extraction des matières premières. La contribution liée aux déchets de construction en A5 et en C4 sont marginales.

 Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant l'étape d'utilisation

Air intérieur

COV et formaldéhyde

Non concerné par l'arrêté du 19 avril 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils.

Comportement face aux micro-organismes

De par leur nature les profilés métalliques ne constituent pas un milieu de croissance pour les microorganismes.

Emissions radioactives

Non testé.

Sol et eau

Non pertinent pour le produit concerné par cette FDES.

Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de <u>confort</u> hygrothermique dans le bâtiment

Non pertinent pour le produit concerné par cette FDES.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de <u>confort</u> <u>acoustique</u> dans le bâtiment

Non pertinent pour le produit concerné par cette FDES.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de <u>confort visuel</u> Etant destiné à être recouvert, le produit ne joue aucun rôle vis-à-vis du confort visuel.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de <u>confort olfactif</u> dans le bâtiment

Les profilés en acier ne dégage aucune odeur notable.